



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Paris

Colloque sur la diplomatie scientifique

Le 21 novembre 2011

à l'Hôtel de la Fondation Simone et Cino del Duca
10 rue Alfred de Vigny, 75008 Paris
9h00 – 18h00

Programme

9h00 *Accueil des participants*

9h30 *Ouverture :*

- Jacques Stern, conseiller auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Reinhard Schäfers, ambassadeur d'Allemagne en France

10h00 *Première partie :*

La diplomatie scientifique – vision française, vision allemande :

- Hélène Tréheux-Duchêne, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au MAEE
- Dr. Anna Prinz, directrice générale adjointe chargée de la politique scientifique extérieure, AA

Débat : Quels objectifs, initiatives, obstacles et attentes pour une diplomatie scientifique ?

11h00 *Pause-café*

11h30 *Deuxième partie :*

Exemples et expériences de coopération franco-allemande

- **Projets à l'échelle européenne et internationale**
 - La coopération ANR-DFG/BMBF en tant qu' instrument pour renforcer leur position internationale
Dr. Nakita Vodjdani, ANR
Christoph Mühlberg/Dr. Manfred Nießen, DFG
 - le centre international CNRS-MPG pour les nanomatériaux
Dr. Marc Drillon, CNRS/université de Strasbourg
Dr. Katharina Landfester, société Max Planck
- **Projet à l'échelle régionale**
le groupe de travail franco-allemand sur la coopération scientifique avec l'Afrique
Dr. Jörn Sonnenburg, Bureau international du BMBF
Prof. Michel Laurent, président de l'IRD

13h00-14h30 *Déjeuner*

- 14h30**
- **Projet à l'échelle mondiale**
dans le domaine de la recherche sur la santé : l'initiative franco-allemande du Sommet mondial pour la Santé
Prof. Detlev Ganten, hôpital de la Charité à Berlin
Prof. Jean-François Girard, président du PRES Sorbonne Paris Cité

 - **Projets concernant l'enseignement supérieur**
 - la coopération entre le DAAD et Campus France pour la promotion des universités
Dr. Nina Lemmens, DAAD
Béatrice Khaiat, directrice déléguée CampusFrance
 - évolution et perspectives pour l'Université franco-allemande (UFA)
Prof. Otto Theodor Iancu, président de l'UFA

15h30 *Troisième partie :*
Perspectives d'avenir pour des initiatives et projets franco-allemands au sein d'une diplomatie scientifique conjointe

- **Le rôle des académies des sciences :**
Prof. Catherine Bréchignac, ambassadeur déléguée à la science, la technologie et l'innovation, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences
Prof. Jörg Hacker, président de la Nationale Akademie der Wissenschaften Leopoldina

(interventions et questions)

16h30 **Pause-café**

17h00 **Débat : Quelle valeur ajoutée représentent des projets et initiatives franco-allemands en termes de politique étrangère ? Quels problèmes se posent dans leur mise en œuvre ?**
(Base de discussion : les exemples du dossier ci-après)

Table ronde :

- **Dr. Steffen Mehlich, chef du service promotion et réseaux, Alexander von Humboldt-Stiftung**
- **Prof. Jean-Luc Clément, conseiller pour la recherche, DREIC / MESR**
- **Dr. Anna Prinz, directrice générale adjointe chargée de la politique scientifique extérieure, AA**
- **Prof. Catherine Bréchignac, ambassadeur déléguée à la science, la technologie et l'innovation, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences**
- **Prof. Jörg Hacker, président de la Nationale Akademie der Wissenschaften Leopoldina**

Animation : Prof. René Lasserre, directeur du Centre d'information et de recherche sur l'Allemagne contemporaine (CIRAC)

19h00 **Cocktail à l'Hôtel de Beauharnais, résidence de l'ambassadeur d'Allemagne – sur invitation**
78 rue de Lille, 75007 Paris

Colloque franco-allemand sur la diplomatie scientifique

Contexte :

La coopération scientifique compte parmi les formes les plus anciennes et les plus tangibles de relations internationales. Cependant, les différents registres des relations scientifiques internationales et tout particulièrement les interactions entre la politique étrangère et la science sont depuis une époque très récente abordés dans une perspective stratégique tandis que se multiplient des projets concrets. L'expression « diplomatie scientifique », telle qu'elle a d'abord été employée notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni, recouvre plusieurs aspects de politique étrangère :

- la diplomatie pour promouvoir les relations scientifiques.
- le rôle de la science dans les négociations internationales sur les défis mondiaux, par exemple le changement climatique, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau ou en énergie, ou des thèmes relatifs à la sécurité.
- les relations scientifiques au service de la diplomatie, pour apaiser les tensions politiques et consolider une influence politique.

En Allemagne, c'est en 2008 que le gouvernement fédéral a adopté pour la première fois une « stratégie pour l'internationalisation des sciences et de la recherche » fixant pour les années à venir des objectifs et mesures destinés à développer la coopération scientifique internationale. Parallèlement, un cadre politique a été créé pour une « politique scientifique extérieure » conjuguant, au sein de la même approche globale, des activités existantes (par ex. des programmes de bourses) et de nouvelles initiatives (par ex. création de maisons des sciences et de centres d'excellence allemands à l'étranger).

En France aussi, la coopération internationale revêt une importance croissante dans le cadre de la « stratégie nationale de recherche et d'innovation » (SNRI). En outre, un poste de haut rang a été institué pour la première fois dans la diplomatie scientifique : celui d'ambassadeur délégué à la science, la technologie et l'innovation.

Il est évident que les succès et les effets de ces nouvelles politiques dépendent également de la faculté de nos pays à mobiliser des potentiels de synergie en se concertant avec les principaux pays partenaires, notamment ceux ne faisant pas partie de l'UE, sur des objectifs dans des domaines sélectionnés.

La coopération scientifique franco-allemande, qui surpasse toutes les autres relations scientifiques bilatérales tant par son ampleur que par sa qualité et son intensité, constitue une base idéale pour réfléchir à des mesures et objectifs communs dans des pays non européens. Là encore, il est possible de s'appuyer sur les bonnes relations déjà existantes et en partie également sur des projets de coopération en cours dans lesquels les partenaires français et allemands travaillent avec succès en coopération avec des organisations dans ces pays.

Sélection de thèmes pour de possibles initiatives et projets communs

1. Représentations communes dans des pays tiers

Dans les pays dans lesquels ni la France ni l'Allemagne n'atteignent un volume de coopération justifiant la création de structures de représentation mais qui présentent néanmoins un intérêt considérable pour l'avenir, l'ouverture d'une antenne commune sur place pourrait constituer une mesure efficace permettant à nos deux pays de parvenir au degré souhaité de visibilité et d'attractivité. Afin d'acquérir de premières expériences de présence bilatérale de ce type à l'étranger, il conviendrait de commencer par mener un projet pilote dans un seul pays puis, sur la base des éléments recueillis, mettre au point une stratégie de développement.

2. Élaboration d'objectifs, de stratégies et de programmes communs

La définition d'objectifs et de programmes communs pour les pays et régions visés en priorité peut constituer une orientation précieuse permettant à tous les acteurs de la sphère politique, des instituts de recherche, des universités et entreprises d'atteindre plus efficacement les principaux objectifs fixés par tous les pays impliqués sous forme de projets et de mécanismes de coopération concertés.

Pour citer un exemple d'actualité, un groupe de travail franco-allemand chargé de coordonner la coopération scientifique avec l'Afrique a été créé. Il a défini quatre domaines prioritaires devant être concrétisés en 2011 par de premiers ateliers avec des pays africains.

3. Dialogue commun sur des thèmes d'avenir essentiels

Étant donné que la force d'innovation de nos pays dépend également de l'acceptation des évolutions scientifiques et technologiques au sein de nos sociétés, le débat sur les chances et les risques liés aux nouvelles technologies ne doit pas avoir lieu dans le seul cadre national. Un dialogue franco-allemand sur des thèmes d'actualité (par ex. les nanotechnologies, le génie génétique) donnant la parole aux groupes sociaux concernés peut également permettre de définir de **nouveaux critères** pour de futurs **échanges sur la science à l'échelle européenne**. Il permettrait en outre d'apporter une réponse au problème des différences de législation entre les pays européens en matière de produits innovants, ces différences portant préjudice au développement d'un marché européen commun.

De même, les **débats scientifiques sur les grands thèmes mondiaux (environnement, climat, eau, etc.)** pourraient, grâce à des propositions communes de dialogue et à la mise en commun des compétences, exercer une plus grande influence et avoir un impact à plus grande échelle, surtout vis-à-vis des pays en voie de développement et des pays émergents.

4. Faire de l'Université franco-allemande (UFA) une pépinière de talents

Parallèlement à la formation universitaire de pointe dans l'enseignement supérieur de nos deux pays, l'UFA devrait exercer un rôle fédérateur pour exploiter sur la scène internationale les potentiels de synergie entre les meilleures et plus prestigieuses universités des deux pays, notamment celles qui ont été distinguées par les initiatives françaises et allemandes pour l'excellence.

Cette évolution devrait s'accompagner d'une ouverture de l'UFA aux pays tiers afin d'en augmenter l'attractivité (et plus largement, celle de l'Europe en tant qu'espace universitaire et de recherche) auprès des étudiants d'autres pays. Un élargissement quantitatif et qualitatif de l'offre de l'UFA, tel qu'il est prévu par l'Agenda franco-allemand 2020, apporterait une contribution positive à l'identification avec l'Europe des nouveaux diplômés non-européens ainsi qu'à la lutte contre la fuite des cerveaux européens. Pour cela, au-delà de ce qui a fait sa spécificité jusqu'à présent, c'est-à-dire la promotion de cursus débouchant sur un diplôme binational, l'UFA devrait renforcer son autre volet d'action, la création de coopérations franco-allemandes pour former une relève scientifique d'excellence.

5. Instruments de financement

La mise en place d'un **fonds franco-allemand** pour les projets scientifiques conclus avec des pays tiers de premier plan jouant un rôle de médiateur dans le dialogue scientifique mondial (par ex. les pays dits du « BRIC », c'est-à-dire le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine) permettrait non seulement de créer une valeur ajoutée issue de la coopération scientifique, mais également de contribuer, au-delà des frontières nationales, à la cohérence de l'opinion publique sur les grandes questions d'avenir.

6. Échanges entre organismes français et allemands

L'efficacité des initiatives franco-allemandes dépend essentiellement de leur adéquation avec les objectifs, stratégies et procédures des organismes impliqués dans nos deux pays. Le fait que les deux parties intègrent ces éléments le plus tôt possible aura une influence décisive sur les chances de succès des projets communs dans leur phase de préparation et lors de leur mise en œuvre. Des échanges réguliers de personnel de direction des institutions impliquées constituent un grand pas en avant : ainsi, les futurs potentiels de coopération seront identifiés plus rapidement et leur exploitation plus féconde. Convenir de réunions régulières des instances dirigeantes pourrait également y contribuer.

7. Un cadre transnational pour les innovations de demain

La diffusion d'innovations va souvent de pair avec des problèmes sociaux et des risques pour la santé et l'environnement. Par conséquent, l'utilité et l'accueil réservé aux innovations dépendent toujours plus de notre capacité à limiter au maximum ces problèmes et ces risques par le biais de normes, de standards et de réglementations afin de les faire accepter le mieux possible par la société bien avant leur introduction sur le marché. Les innovations fondamentales ayant généralement une portée internationale, tant leur succès économique que leur contribution au développement durable et à la résolution de problèmes mondiaux reposent sur la recherche d'une compatibilité globale voire de l'harmonisation des normes, standards et réglementations non seulement sur le plan national mais aussi, au minimum, à l'échelle européenne. Étant donné que les évolutions scientifiques et technologiques comme les intérêts de mise en œuvre économique en Europe se situent en grande partie en France et en Allemagne, des propositions communes franco-allemandes joueraient un rôle primordial. L'Allemagne et la France disposant toutes deux d'institutions qui se consacrent à ces thèmes (notamment, en Allemagne, le Bureau d'évaluation des répercussions technologiques du Bundestag (TAB) et en France, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), un groupe de travail franco-allemand pourrait élaborer des propositions d'initiatives communes sur des sujets d'innovation actuels.